



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-HERBLAIN
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SAINT-HERBLAIN
39 PLACE PIERRE BLARD
44800 SAINT-HERBLAIN

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-HERBLAIN

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SAINT-HERBLAIN
39 PLACE PIERRE BLARD
44807 SAINT-HERBLAIN Cedex

TÉLÉPHONE : 02 40 85 30 30

MÉL. : sgc.saint-herblain@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture :

de 8h30 à 12h les mardis et jeudis.

Réception : avec ou sans RDV

Affaire suivie par : HUBERDEAU Laurent

MÉL. : laurent.huberdeau@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 02 40 85 30 30

Monsieur le Président de Territoire d'énergie 44

Saint-Herblain, le 5 juin 2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Président,

Vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le syndicat Territoire d'énergie 44 et ses deux budgets annexes éligibles, ICE et IRVE à compter du 1^{er} janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par votre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024 de la nomenclature M57.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- la présence d'un solde débiteur au compte 1069 (74.963,58€ pour le budget principal), dès lors que ce compte n'existe plus dans le référentiel M57 et nécessite dès lors son apurement dans des conditions précises.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis doit être joint au projet de délibération.

Je vous remercie de me transmettre la délibération une fois celle-ci votée par votre conseil syndical.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le comptable public

Laurent Huberdeau